

## Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 janvier 2023

Date de convocation : Le 12 janvier 2023

Ordre du jour :

- 1 – Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 décembre 2022
- 2 – Choix maître d'oeuvre pour projet de requalification de l'ancienne caserne des pompiers en lieu multi-services
- 3 – Demande de subventions :
  - aménagement de surface et création de parking Pôle Résidentiel
  - remplacement menuiseries extérieures salle Socioculturelle
- 4 – Contrat de maintenance paratonnerre Eglise
- 5 – Vente terrain
- 6 – Optimisation de gestion éclairage public
- 7 – Convention d'adhésion à la mission relative à l'assistance retraites du Centre de Gestion
- 8 – Suivi agronomique des épandages de boues pour l'année 2023
- 9 – Informations diverses

Présents : Mr Jean-Pierre TUREK, Maire. Mr Grégory COURTET, Mme Evelyne COURTET, Mr Alain BOURGEOIS, Mme Emilie HEUGAS, Adjoints. Mme Catherine LOISEAU, Mr Ludovic CHEVREAU, Mme Sandrine JABY, Mr Jean Michel ZANCO, Mme Florence BOUEIX, Mme Nadège ACHARD, Mr Jean François BRUGIERE.

Absents excusés : Mme Nicole VEDRINE donne procuration à Mme Catherine LOISEAU, Mme Robertine DUFOUR donne procuration à Mme Sandrine JABY, Mr Mathieu FLABA donne procuration à Mr Jean Pierre TUREK.

Présents : 12 / Votants : 15

Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 19h30. A l'unanimité, Mr Alain BOURGEOIS est élu secrétaire de séance.

### 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 14 décembre 2022

Mr le Maire demande s'il y a des questions. Aucune question n'est posée.

Il est procédé au vote : 14 pour / Mme Achard n'était pas présente au précédent conseil et ne prend pas part au vote.

### 2 – Choix maître d'œuvre pour projet de requalification de l'ancienne caserne des pompiers en lieu multi-services

Mr le Maire explique ce projet. Il faisait partie de notre campagne électorale. Nous avons le souhait de regrouper les commerces à Messeix mais aussi la partie médical. L'emplacement serait à L'ancienne caserne des pompiers , au dessus de l'église. La première approche serait de mettre la pharmacie, les médecins, les infirmières, un podologue et un kinésithérapeute. Une commission s'est tenue vendredi dernier où tout ces points ont été abordés. Dans la partie où sont actuellement les employés communaux, il y aurait une épicerie, un boucher, un bar restaurant, une esthéticienne (déjà présente au lavoir), éventuellement une fleuriste et un DAB (distributeur de billets) qui ne passerait pas forcément par une banque mais par un réseau financier autre. Les élus ont bien avancé avec des commerçants qui seraient susceptibles de prendre ces lieux. Pour ce projet, il est obligatoire de lancer une mission architecte.

Mme Loiseau présente les points abordés en commission vendredi dernier :

L'envoi du règlement de consultation a été envoyé à 3 architectes : Atelier VATTAN – ILOT Architecte et ACA. Les 3 architectes étant sur Clermont Ferrand avec une compétence en terme de patrimoine, la proximité de l'église devra répondre aux demandes des bâtiments de France. Les architectes patrimoine ont donc été privilégiés.

ACA fait déjà l'étude de l'église.

2 architectes ont répondu : Atelier VATTAN et ACA. 1 architecte s'est présenté le 03 janvier pour la visite sur site : ACA en la personne de M. PORTIER.

Suite à ces 2 réponses, les plis ont été ouverts séance de la commission appel d'offres. Un calcul de points a été effectué en privilégiant les prestations à 60% et le technique à 40%.

Suite à l'ouverture des plis, l'architecte ACA a obtenu 96 points et Atelier VATTAN 73,27 points. En commission le choix s'est porté sur l'architecte ACA, il est plus impliqué car il s'est déplacé et a obtenu plus de points. Les points sont complexes à comprendre. Aujourd'hui le montant des travaux n'est pas estimé.

Il a été procédé par seuil (400 à 500 000, 500 à 600 000 et supérieur à 600 000). Un architecte était à 11% et l'autre à 13,5 % si travaux supérieur à 600 000 €. Cette différence de pourcentage est notable. Il y a également un forfait qui comprend

l'étude du relevé et le diagnostic du bâtiment. ACA relevé à 2100 € et diagnostic à 3650 € soit un total de 5750 €. VATTAN relevé à 2500 € et diagnostic à 4000 € soit 6500€. La partie technique porte sur la méthodologie, l'équipe affectée au projet, l'organisation et les certificats de visites. Ces différences de prix expliquent les différences de points attribués.

Suite à cela, Mme Boueix avait évoqué qu'en complément de la partie médical il pourrait être intéressant d'avoir un cabinet de kinésithérapeute. L'idée a été retenue. Mr Chevreau avait posé une question sur le coût de l'étude. Le coût des relevés et diagnostic sera de 5750 € avec le cabinet ACA.

Sur l'avant projet, l'avant projet sommaire et l'avant projet détaillé, ce sera 11% (avec ACA) du montant estimé des travaux. Il y aura ensuite la tranche conditionnelle, appelé la tranche ferme, comprenant le permis de construire, contrat et direction des travaux. Le coût sera de 11%.

3 phases : les relevés et diagnostic + avant projet sommaire et avant projet détaillé + tranche conditionnelle.

Mr le Maire indique que cette étude est subventionnable et qu'aujourd'hui nous ne sommes qu'à l'étape du projet. Les relevés et diagnostics sont très importants, ne serait ce que pour savoir l'état du bâtiment. Un tel projet peut être subventionné correctement. Les bâtiments qui ont été vendus étaient compliqués à gérer. Il souhaiterait que celui la soit repris et utilisé pour donner de la vie à la commune. Ces ventes peuvent servir à financer un petit peu de ce projet. Il demande s'il y a des questions.

Mme Boueix demande quel est le montant à payer si les travaux ne se font pas. Mme Loiseau lui répond que le coût de l'étude est de 5750 €.

Mr le Maire dit que si il n'y a pas de subventions pour ce projet, il ne sera pas réalisable. Il s'est déjà renseigné sur les subventions possibles. C'est un projet « dans l'air du temps ». La Région aide beaucoup la partie médicale.

Mme Boueix dit que le projet du Pôle Résidentiel est aussi dans l'air du temps et que l'on va être « au top du top de l'air du temps ». Mr le Maire espère que le Pôle va fonctionner. Mme Loiseau indique qu'en terme de subventions, les projets de revitalisation du bourg sont dans l'air du temps. Mme Boueix trouve dommage que l'on se soit pas dans le programme « petites villes de demain ». Mr le Maire l'invite à venir à la prochaine réunion du Conseil Communautaire pour voir les études de ce programme. Ce programme était fait avant les dernières élections municipales. Mme Boueix répond à Mr le Maire que ce n'est pas un reproche. Mr le Maire n'attend pas après ce programme pour mettre un peu de vie dans le centre bourg, les subventions viendront quand même. Ce programme réalise beaucoup d'études longues.

Mme Boueix indique que ce qui était dans l'air du temps il y a quelques mois c'était que la commune se serve dans les commerces locaux pour la cantine et on veut implanter une épicerie et une boucherie. Mme Heugas fait remarquer que la boucherie à Messeix est fermée depuis le mois de septembre. Mr le Maire dit que la cantine s'est servie chez le boucher jusqu'au dernier jour. Mme Boueix demande si les commerçants qui s'installeront dans ce projet auront un espoir que la commune soit cliente. Mr le Maire et Mme Loiseau répondent par l'affirmative. Mr le Maire indique également qu'au vu des quantités il faut aussi que les commerçants tiennent les prix. Lors de notre élection, il a fallu faire des décisions modificatives au budget pour la cantine de l'école car il n'y avait plus d'argent sur ce budget. Depuis le budget a pu être équilibré. Nous essayons de tenir les prix pour les familles donc il est vrai que nous ne prenons pas tout dans les commerces de la commune à cause des écarts importants de prix. Il rappelle qu'il ne faut pas que les commerces attendent sur la commune pour vivre en tant que client.

Il n'y a pas d'autres questions.

Il est procédé au vote pour désigner l'architecte ACA : 12 pour / 3 contre – Mme Boueix, Mme Achard, Mr Brugière.

### **3 – Demande de subventions :**

- **aménagement de surface et création de parking Pôle Résidentiel**
- **remplacement menuiseries extérieures salle Socioculturelle**

Mr Bourgeois explique les demandes de subventions. Il faut autoriser le Maire a demander des subventions auprès de la DETR, DSIL, FIC et Communauté de Communes.

Le devis de RMCL pour la réfection du parking du Pôle Résidentiel s'élève à 115 235 € HT.

Le devis pour le changement des menuiseries de la salle socioculturelle s'élève à 49 810 € HT. Cela comprend toute les menuiseries depuis la porte d'entrée jusqu'à la porte où le matériel (tables chaises) est rangé. Il n'y a pas les portes de services et les fenêtres qui donnent sur les loges.

Mr le Maire indique que le FIC a changé. Il était de 21,5% auparavant et peut maintenant s'élever à 40% avec un montant maximum de 360 000 € pour notre commune sur la mandature. La voirie est plafonnée à 250 000 €.

Les demandes de subventions DETR et DSIL doivent être faites avant le 08 février. Elles sont de 30%.

La Communauté de Communes peut aider pour la rénovation énergétique des bâtiments à hauteur de 30 000 € par commune peu importe le nombre d'habitants. Les changements de menuiseries pourraient en faire partie. S'il n'y pas de subvention de leur part sur ce projet, un autre projet sera subventionné.

Mme Courtet dit que le remplacement de la porte d'entrée est obligatoire, elle ne tient plus, des fois elle ne s'ouvre ou ne se ferme plus et va bientôt tomber. Le service technique l'a déjà réparée plusieurs fois mais il faut la changer maintenant. La porte a du vécu. Les nouvelles menuiseries seront en alu et non plus en bois.

Mr le Maire dit que le service technique pourra faire une rénovation intérieure également, peinture et mettre des éclairages LED. L'insonorisation est parfaite dans cette salle, mais l'éclairage est nul.

Mme Boueix indique que le parking du Pôle ne sera pas du luxe non plus en terme de travaux. Mr Bourgeois précise que le devis comprend le parking mais aussi son accès par le derrière de la cantine et jusqu'au portail de l'école. La pierre cassée qui est actuellement sur l'accès pose problème pour livrer les plaquettes. Les drainages, renvois d'eau et mises à niveau du parking et des accès justifient le montant élevé du devis.

Il est procédé au vote pour autoriser le Maire à demander des subventions auprès de la DETR, DSIL, FIC et Communauté de Communes pour ces 2 devis : 15 pour.

#### **4 – Contrat de maintenance paratonnerre Eglise**

Mr Courtet informe du dossier. Il s'agit du contrôle périodique de l'installation de protection foudre de l'église de Messeix. Il n'a pas été fait depuis 2019 et est obligatoire tout les ans.

Vérification pour l'année 2023 : Devis BCM Foudre (études, contrôles et maintenance) en date du 16/12/2022.

pour un montant de 399 € HT comprenant la vérification de la pointe caprice, de 2 prises de terre situées côté sud, de 2 parafoudres (au clocher et en bout de la nef) et prise en charge.

Il est procédé au vote pour autoriser le Maire a signer ce devis : 15 pour.

#### **5 – Vente terrain**

Mr Courtet fait part du courrier émanant de Monsieur Patrice Vedrine qui souhaite se porter acquéreur de la parcelle cadastrée section YC n° 52 d'une superficie de 41a 90ca, située à proximité de son bâtiment agricole et attenante à des terrains dont il est propriétaire. Il explique que ce terrain est en ronces et en noisetières et lui a proposé un prix de 0,30 € le m². La commune n'a pas d'accès pour aller à ce terrain. Mme Boueix demande s'il est d'accord pour le prix, Mr le Maire lui répond oui et notaire à la charge de l'acheteur.

Il est procédé au vote : 14 pour / 1 contre – Mme Heugas.

Mme Boueix demande à Mme Heugas la raison de son vote. Elle explique que si on commence à vendre du terrain aux agriculteurs, ils vont tous venir en demander et la commune se retrouvera avec plus rien. Mr le Maire dit qu'il est prêt à vendre.

#### **6 – Optimisation de gestion éclairage public**

Mr Courtet explique que sur chaque boîtier de commandes de l'éclairage public il y a des capteurs crépusculaires qui agissent en fonction de la luminosité et qui ont plus de vingt ans, ce qui explique les décalages dans certains villages de la commune. L'étude a été faite par le Territoire d'Energie (anciennement SIEG). Il va être mis des horloges astrologiques. Il y a plusieurs sites sur la commune : le fraisse, bialon, le montel, frugheaux, messeix (5), les gannes (2), les grouseaux, bogros, chomadoux, le champsel et la salle socioculturelle.

L'estimation des dépenses s'élève à 10 500 € HT, financée par le Territoire d'Energie et subventionnée à 70 % par le programme France Relance. Il restera à charge de la commune 1 050 €. Ces travaux seront fait en 2023.

Il est procédé au vote : 15 pour.

Mr Courtet a recontacté la personne en charge de la commune pour les éclairages qui ne servent pas : éclairage des arbres ou endroit inhabité.

#### **7 – Convention d'adhésion à la mission relative à l'assistance retraites du Centre de Gestion**

Mme Courtet explique que le centre de gestion nous propose de renouveler pour une durée de 3 ans la convention relative à l'assistance retraite qui a pris fin le 31 décembre 2022. Elle consiste à l'accompagnement de la collectivité locale et de ses agents dans la mise en œuvre des dispositions réglementaires applicables en matière de retraites, notamment pour ceux qui relèvent de la CNRACL, la caisse nationale de retraite des collectivités locales. Cette convention comprend le contrôle des dossiers papiers (faits par la collectivité), la prise en charge du dossier dans l'année qui précède l'ouverture des droits à la retraite, le calcul du montant de la retraite, la date du départ et l'instruction du dossier.

Cette convention est facturée pour un montant de 225 € par an. Le prix est en fonction du nombres d'agents titulaires.

Il est procédé au vote : 15 pour.

#### **8 – Suivi agronomique des épandages de boues pour l'année 2023**

Mr Courtet explique que c'est le renouvellement du contrat avec la Société GES SEC concernant le suivi agronomique d'épandage des boues pour l'année 2023 moyennant un coût de 2 824,27 € HT soit 3 389,12 € TTC. Il y a 4 prélèvements, (1 par station) prélèvement, valeur agronomique, oligo éléments, élément de traces métalliques de boues (2 par station) et un rapport par station.

Il est procédé au vote : 15 pour.

## 9 – Informations diverses

Mr le Maire informe d'un nouveau service public supplémentaire à Messeix, comme évoqué lors de la cérémonie des vœux. Il s'agit de la possibilité de faire les cartes d'identité et les passeports en Mairie. Cela nécessite une formation pour les secrétaires et l'acquisition du matériel. Ce service sera proposé d'ici 2 ou 3 mois. Cela se fera sûrement dans le bureau des adjoints où il y a déjà un ordinateur. Il faut faire ouvrir une ligne téléphonique. La mairie fait les dossiers, les envoie en préfecture qui renvoie les papiers en mairie où les usagers viendront les récupérer. Au niveau sécurisation, Mme Courtet explique que dans le cadre du RGD des travaux de sécurisation ont été fait l'an dernier pour la mise aux normes de la mairie. Il y a déjà le bureau des adjoints car il faut un bureau fermé. Le service fonctionnera uniquement sur rendez-vous. Mme Courtet s'est renseignée auprès de communes qui le font : une secrétaire d'une commune voisine y passe 70 % de son temps de travail. Mr le Maire dit c'est une charge de travail supplémentaire conséquente. L'organisation des jours de rendez-vous tient de la commune, mais il faut ouvrir un minimum d'heures pour ne pas perdre ce service. Ce service est proposé en accord avec le personnel.

Mr Bourgeois informe du retour de l'expert concernant la salle de Bialon. Nous n'avons toujours pas le rapport officiel pour pouvoir lancer les travaux. A l'étage il y aura des radiateurs au lieu de la climatisation et le chauffe eau sera installé au rez-de-chaussée.

Mr le Maire informe que les marronniers de la cour de l'école ont été taillés il y a 8/10 ans et ont besoin d'être élagués pour la sécurité des enfants. 2 entreprises ont été contactées : Vezuo Foret à Ussel qui a répondu et Mr Chenu qui n'a pas répondu. Il y a aussi l'élagage des arbres le long de l'aire de jeux de la cité des pins. Un administré a eu la bonne idée de couper l'écorce des bouleaux tout le tour du tronc et maintenant ceux ci sont en train de mourir, ils sèchent et penchent du côté des maisons. Il va donc falloir couper ces bouleaux. Un chêne penche également sur la route et sur les maisons. Il y a aussi des pins, des frênes et des hêtres à élaguer ou à couper, soit qui penchent soit sont morts. A Chomadoux, les tilleuls sur la place seront élagués pour permettre aux véhicules de se garer sans toucher les branches. A la montée de La Mine, certains arbres ont besoin d'élagage également et un à couper par le pied car il est sec et dangereux. Le devis s'élève à 5 000 € HT. Suite à ce devis, Mr le Maire a fait appel au SMCTOM pour broyer les branches avec l'aide des employés communaux. Les travaux débuteront le 06 février par la cour de l'école pour les vacances scolaires. Un arrêté sera pris pour barrer la route et faire une déviation par l'allée des cerisiers. Mr Brugière demande si le chêne se trouve sur la carte IGN, car les chênes de Sully sont classés et n'ont pas le droit d'être coupés ni élagués, comme ceux en haut de l'allée des chênes. Mr le Maire se renseignera mais donne la priorité à la sécurité.

Mr Brugière demande si la chasse neige est en panne car il a vu l'ETA Breuil déneiger à Chomadoux ce matin. Mr le Maire dit que l'ETA Breuil est prise pour la salage et le gravillonnage. Il a peut être baissé la lame s'il en a jugé nécessaire. Le matériel est arrivé en novembre mais n'est pas encore à la commune car il n'est pas payé pour le moment car tout ce matériel doit passer au contrôle de la DREAL avant son utilisation. Il dit aussi qu'il n'est pas possible d'être partout sur la commune en même temps lorsqu'il neige et que c'est aussi pour ça que l'ETA Breuil aide au déneigement. Mme Courtet se demande ce qu'il va se passer au vu de la faible quantité de neige qui est tombée. S'il faut se promener en mocassin toute la journée, il ne faut pas habiter en zone rurale. Il y a avait bien plus de neige auparavant mais les gens acceptaient de marcher quelques mètres pour se déplacer. Il y a une anticipation à avoir, comme garer sa voiture à l'abri des congères, qui ne peut être déléguée à la collectivité. Mr Brugière approuve en disant que c'est normal qu'il y ai de la neige l'hiver. Mr le Maire dit que c'était la dernière où il y avait des subventions pour le matériel de déneigement et c'est pour cela que ça a été acheté. Nous sommes en zone montagne pour certaines choses comme l'urbanisme mais pas pour d'autres comme pour les subventions. Mr Brugière dit que ce n'est pas facile à comprendre car à Messeix il faut les pneus neige mais pas à Savennes.

Mme Courtet fait lecture d'un courrier adressé à Mr le Maire qui est arrivé en mairie daté du 14 janvier 2023. Il émane d'un inconnu qui se proclame « représentant de tous les habitants de Messeix ». Ce courrier met en avant le mécontentement ressenti par les usagers par les fermetures du bureau de poste sans aucune explication. Lors de la prise de renseignements auprès du guichet de Messeix, il est confirmé que les services de la Poste ne disposent pas du personnel nécessaire au remplacement des agents malades ou en congés. Messeix n'est pas la seule commune impactée. Bourg lastic a vu son bureau fermé plusieurs jours cette semaine faute de remplaçant. Le fait le plus grave dans cette affaire est le comportement de certains usagers qui se permettent d'injurier le personnel qui travaille et qui n'est en rien responsable de cette situation. Si la Poste ne respecte pas ses engagements de service, il demeure important que les usagers respectent les personnes qui y travaillent. La situation est difficile, mais ce n'est pas la pire à Messeix, et malheureusement il semblerait que celle-ci ne demeure pas exceptionnelle. Nous ne pouvons répondre à cette lettre anonyme. Mr Brugière dit que il y a longtemps la commune a loupé le coche pour faire une agence communale. Mme Boueix trouve anormal qu'une personne écrive un courrier au nom de tout les usagers. Tout le monde acquiesce. Mme Heugas dit que nous n'avons pas à nous plaindre de nos facteurs qui sont assez sympas, qui appellent si la personne n'est pas chez elle et qu'il y a un colis ou un recommandé.

Fin de la séance : 20h40